

**Dest : Direction Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
M. Seigneurie René - Commissaire Enquêteur**

**Exp : M. Bérard Guy , Mme Bérard Jacqueline,
Lieu dit « Le Sourd », 32600 Isle – Jourdain**

**objet : R.N. 124 mise en 2 fois deux voies enquête parcellaire
prise en compte de l'écoulement des eaux**

Isle - Jourdain, le 31/08/21

Monsieur Le Commissaire Enquêteur,

Moi, Guy Bérard suis propriétaires et moi, Jacqueline Bérard suis usufruitières de quatre parcelles de terre qui jouxtent le ruisseau du Sourd (parfois appelé ruisseau du Gay) ainsi que la route nationale n° 224.

Ces quatre parcelles sont situées au lieu dit "Le Sourd" dans la commune de l'Isle Jourdain.

La première parcelle n°40 section CW a une contenance de 5 a 44 ca et est plantée en peupliers.

La deuxième n°42 section CW a une contenance de 17 a 60 ca et est plantée en frênes.

La troisième parcelle n°143 section CW a une contenance de 34 a 49 ca et est plantée en frênes.

La quatrième parcelle n°156 section CW a une contenance de 1 ha 17 a 75 ca et est en agroforesterie, elle est donc plantée d'arbres, les essences présentes sont : noyer commun, tilleul des bois, peuplier noir, chêne sessile, poirier franc, pommier franc et érable champêtre. Ces arbres sont espacés d'environ six mètres et sont disposés sur 5 lignes, elles-mêmes, écartées de 20 mètres. Cette parcelle contient également plusieurs drains qui s'écoulent dans le ruisseau près du pont.

Au début du mois de janvier de l'année 2008, la D.I.R. a fait réaliser et surveiller des travaux d'entretien sur le pont du ruisseau du Sourd. (parfois appelé ruisseau du Gay)

Ce pont est situé sur la nationale n° 224 - IGG, dans la commune de l'Isle-Jourdain (32600).

Ces travaux ont consisté en une rénovation du pont, complétée par la construction d'un radier en béton.

Ce radier ayant été construit bien trop haut, celui-ci empêche l'écoulement des drains de notre champs agricole, ces derniers se retrouvant maintenant obstrués.

De même, les eaux du fossé qui borde la route nationale n° 224 s'écoulent dans le ruisseau... cela est fortement préjudiciable, car ce fossé capte les eaux de notre maison, de nos champs ainsi que les champs des voisins de la voie ferrée et de la route nationale n°224.

Nous déplorons que ces travaux aient été réalisés sans aucune concertation avec les riverains et qu'aucun niveau n'ait été effectué pour la réalisation du radier, en effet, le radier de la SNCF qui se situe 300 mètres en amont du ruisseau et du pont aurait pu donner une bonne estimation de la hauteur. De plus, il semblerait qu'aucune recherche n'ait été réalisée quant à la présence d'un radier déjà existant.

Nous tenons, en outre à vous signaler avec insistance la présence d'un aqueduc qui passe sous la voie ferrée. Cet aqueduc se situe entre les parcelles CW155 et CW40, à la pointe de la parcelle CW40 située entre la voie ferrée et la route N224.

A cet endroit, par rapport au radier de l'aqueduc, le haut de la voie ferrée est à environ six mètres et la route N224 se situe, elle, à une hauteur d'environ 7 mètres.

Cet aqueduc reçoit les eaux de deux bassins versants complets, dont l'écoulement se fait ensuite dans le fossé situé au bas de la route N224 puis au sein du ruisseau du Gai pour finalement aller à Save.

Nous attirons votre attention sur le nécessaire maintien de cet aqueduc afin de maintenir l'écoulement des eaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, nos salutations distinguées.

M. Bérard Guy , Mme Bérard Jacqueline.